

## Cahiers de géographie du Québec

### Avertissement concernant l'écriture des noms de lieux dans ce numéro

---

Volume 20, numéro 50, 1976

URI : [id.erudit.org/iderudit/021318ar](https://id.erudit.org/iderudit/021318ar)  
<https://doi.org/10.7202/021318ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN 0007-9766 (imprimé)  
1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

(1976). Avertissement concernant l'écriture des noms de lieux dans ce numéro. *Cahiers de géographie du Québec*, 20(50), 183–184. <https://doi.org/10.7202/021318ar>

---

Tous droits réservés © Cahiers de géographie du Québec, 1976

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

---

**érudit**

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

## AVERTISSEMENT CONCERNANT L'ÉCRITURE DES NOMS DE LIEUX DANS CE NUMÉRO

Les noms de lieux du Nouveau-Québec n'échappent pas aux incohérences qui caractérisent la choronymie de l'ensemble du Québec. Ce phénomène est d'autant plus sensible que, bien souvent, la désignation des lieux en français ou en anglais est d'origine relativement récente et a été effectuée sans respecter les règles élémentaires et de la toponymie et des cultures amérindiennes. Bon nombre de toponymes bâtards ont été consacrés par l'usage, mais plusieurs chercheurs tentent aujourd'hui de corriger les noms de lieux fautifs. Il en résulte que, pour un même lieu, on se trouve souvent en présence de deux ou trois appellations différentes, ce qui engendre une certaine confusion quand elles sont utilisées simultanément par plusieurs chercheurs oeuvrant dans la même région. On peut toujours se référer à la graphie officielle contenue dans le *Répertoire géographique du Québec* et ses « compléments » publiés par la Commission de géographie du ministère des Terres et Forêts du Québec. Malheureusement, l'orthographe des noms de lieux figurant dans le *Répertoire* n'est pas toujours exempte d'erreurs et d'incohérences et il serait décevant de s'y fier aveuglément.

À l'intérieur du présent numéro, nous avons tenté d'harmoniser les noms de lieux en respectant autant que possible la graphie officielle contenue dans le *Répertoire géographique du Québec*. Il subsiste toutefois des choronymes importants pour lesquels l'orthographe officielle est remise en question depuis longtemps par les spécialistes en toponymie. L'un des plus connus, la *baie de James* dont la graphie officielle fautive *baie James* a malheureusement été figée par des textes de loi et divers rapports gouvernementaux, semble être peu respectueux de l'écriture correcte des noms de lieux. La graphie « *baie James* » ne devrait pas être utilisée pour autre chose que la désignation de la municipalité et de la Société de développement du même nom, puisqu'il faut bien vivre avec les textes administratifs existants. *Baie de James* est la forme scientifiquement correcte pour désigner l'entité hydrographique. L'entité terrestre correspondant au territoire drainé par les affluents québécois de la baie de James pourrait être désignée sous le nom de *Radissonie*, tel que défini par L.-E. Hamelin \*. L'expression « Territoire de la baie (de) James » est un non-sens toponymique et géographique. Dans la même région, soulignons aussi l'usage fautif de la « rivière La Grande », dans divers textes officiels liés aux projets hydroélectriques, alors que la toponyme original, *La Grande Rivière*, était tout à fait correct.

---

\* Voir *Travaux Divers*, No 18, 1967, p. 6-10 et carte. Centre d'Études nordiques, Université Laval, Québec.

Il arrive parfois que le générique d'un toponyme officiel ne corresponde pas avec la réalité géographique qu'il désigne. Ainsi les eaux de la « *baie* » d'*Hudson* ne correspondent guère aux caractères hydrologiques des eaux d'une baie. *Baie d'Hudson* est la traduction littérale de *Hudson Bay*. C'est pourquoi nous croyons justifié d'utiliser l'expression *mer d'Hudson* au lieu de la baie d'Hudson. Un problème analogue se pose pour le *lac Guillaume-Delisle* (toponyme officiel actuel), plus souvent désigné par les chercheurs sous le nom de *Golfe de Richmond*. Pour plusieurs chercheurs connaissant bien la région, il s'agirait effectivement d'un golfe qui devrait garder son nom original, d'où le troisième toponyme *golfe Guillaume-Delisle* employé par certains.

On pourrait ainsi multiplier les exemples d'incohérences et de contradictions choronymiques auxquels on doit faire face pour désigner les lieux du Québec et en particulier du Nouveau-Québec. Nous recommandons aux chercheurs d'accorder plus d'importance à l'écriture des noms de lieux dans leurs textes. Pour cela, la démarche minimum consiste à vérifier dans le *Répertoire géographique du Québec* l'orthographe officielle des noms de lieux que l'on utilise. En cas de doute sur la validité scientifique d'un toponyme officiel, il est recommandé de consulter un spécialiste de la Commission de géographie du Québec (ministère des Terres et Forêts) ou du Groupe d'étude de choronymie et de terminologie géographique (GECET, Département de géographie, université Laval). Si l'on n'est pas en mesure d'effectuer les vérifications nécessaires concernant certains noms de lieux, on doit au moins prendre soin de conserver la même orthographe du début à la fin d'un même texte.

La Rédaction